

Les résultats des élections législatives du 23 mai 1965

par Williams FRAEYS,
Ingénieur commercial ULB.

★

L'observateur à qui incombe la tâche d'analyser les résultats des élections législatives se voit confronté à trois ordres de problèmes fort différents.

Il peut atteindre l'objectivité en mesurant les variations des résultats électoraux des diverses listes, d'une élection à l'autre. Il peut avancer, en toute certitude, un certain nombre de constatations chiffrées sur la participation au scrutin, sur la comparaison des résultats exprimés en voix et en sièges, sur la dispersion des chiffres électoraux des diverses listes à travers les arrondissements et sur l'ampleur comparée des variations électorales suivant les régions linguistiques.

Il devra abandonner le terrain stable de l'affirmation et entrer dans le domaine de l'hypothèse dès l'instant où il tentera de discerner le sens des déplacements de voix. Il pourra supposer que les électeurs qui ont abandonné tel parti ont porté leur choix sur tel autre, mais lui échapperont d'éventuels mouvements de voix compensatoires et rien ne lui permettra d'affirmer par exemple, que les votes blancs et nuls supplémentaires proviennent plutôt d'anciens électeurs de tel parti que des transfuges de telle autre liste.

A cet égard, il faut bien dire qu'une enquête portant sur le vote des mêmes électeurs à deux scrutins consécutifs fait particulièrement défaut. Cette enquête, qui devrait être organisée, auprès d'un nombre suffisant d'électeurs, après chaque scrutin, permettrait seule de remplacer les hypothèses émises concernant les mouvements de voix par des renseignements plus sûrs. Elle pourrait d'ailleurs être dépouillée de telle manière qu'elle fasse apparaître les résultats séparément suivant le sexe, l'âge et la catégorie socio-professionnelle des électeurs.

Ce matériel n'existe hélas pas encore en Belgique et nous ne pouvons que le déplorer.

De l'hypothèse raisonnée, l'observateur devra passer à l'hypothèse fragile, pour ne pas dire à l'impression personnelle lorsqu'il devra évoquer les motivations de l'électeur. Quelles sont, en effet, les causes exactes des variations électorales ? Il semble qu'elles soient nombreuses, parfois cumulatives, parfois contradictoires. L'électeur réagit-il raisonnablement, ou au contraire, son vote est-il guidé par l'émotivité ? En modifiant son vote, accomplit-il un acte de gestion politique, répond-il à un mouvement d'humeur, modifie-t-il profondément son comportement idéologique. Cesse-t-il en votant pour une liste qu'il n'avait pas soutenue jusque là, d'appartenir à la famille politique qui fut la sienne ou au contraire veut-il « punir » ceux qu'il estime avoir mal accompli le mandat confié ?

Autant de questions, autant de points d'interrogations et ce ne sont pas les belles certitudes de certains analystes, certitudes portant d'ailleurs sur des explications contradictoires du sens du scrutin, qui nous empêcheront de croire, que l'analyse des causes des variations électorales reste largement conjecturale.

Notre analyse du résultat des élections du 23 mai 1965, s'inspirera donc de ces trois ordres de problèmes. Nous n'examinerons cependant ici que les éléments arithmétiquement certains et les hypothèses relatives aux mouvements de suffrages. Nous avons évoqué les causes possibles du comportement des électeurs dans un article publié dans la Revue « Socialisme ». Ce qui nous paraissait permis dans une publication politiquement engagée, nous semble difficile ici, en raison même de la fragilité des bases d'appréciation.

I. LES RESULTATS GENERAUX DES ELECTIONS DU 23 MAI 1965

Le tableau I résume les résultats globaux, exprimés en suffrages, pour l'ensemble du pays et la Chambre des Représentants.

Le tableau II indique, pour la Chambre et pour le Sénat, les résultats exprimés en sièges.

Plusieurs constatations doivent être faites à la lecture de ces tableaux.

1. Participation électorale plus faible et augmentation des bulletins blancs et nuls.

Malgré une augmentation d'environ 55.000 électeurs inscrits entre les élections de 1961 et 1965, la participation électorale, mesurée par le nombre de bulletins déposés, est à peine de 5.000 plus élevé en 1965. En termes relatifs, la participation électorale est donc en baisse : les bulletins déposés représentant 91,8 % du nombre d'électeurs inscrits aux élections de 1965, contre 92,33 % en 1961.

TABLEAU I
Elections législatives du 26 mars 1961 et du 23 mai 1965
Chambre des Représentants. Ensemble du pays

	1961		1965	
	Nombres	%	Nombres	%
Electeurs inscrits	6.036.565		6.091.534	
Bulletins déposés	5.573.840	92,33	5.578.707	91,58
Blancs et nuls	308.815	5,54	396.941	7,11
Votes valables	5.265.025	94,46	5.181.766	92,89
Communistes	162.238	3,08	261.017	5,04
PSB	1.933.424	36,73	1.465.503	28,28
Socialiste dissident			14.937	0,29
PSC	2.182.642	41,46	1.785.211	34,45
Catholiques dissidents	42.081	0,82	19.173	0,37
PLP	653.332	12,40	1.119.991	21,61
Listes flamandes	182.407	3,46	354.843	6,85
Listes francophones et wallonnes	5.290	0,10	130.043	2,51
Autres listes	103.611	1,95	31.048	0,60

Communistes : en 1965 : Communistes tendance Moscou et Cartels (236.721 voix) + communistes tendance Pékin (23.911 voix) + Trotskistes (385 voix).
Socialiste dissident : en 1965 : Liste C. Huysmans.
Catholiques dissidents : en 1961 : Rassemblement National (Evrard). En 1965 : Parti catholique (Verbaanderd) (14.007 voix) + liste Kaganovemus (890 voix) + liste Sobry (4.276 voix).
Listes flamandes : en 1965 : Volksunie (346.860 voix) et Vlaamsfront (7.983 voix).
Listes francophones et wallonnes : en 1965 : FDF (68.966 voix) + Unité francophone (3.776 voix) + Front démocratique wallon (Nivelles) (5.709 voix) + Front wallon (Hainaut) (24.245 voix) PWT (Liège et Verviers) (23.582 voix) + Rassemblement wallon indépendant (2.213 voix) + Retour à Liège (Limbourg) (1.552 voix).

TABLEAU II

Composition de la Chambre des Représentants

	1961	1965	Variations
Communistes et cartels	5	6	+ 1
Socialistes	84	64	- 20
Sociaux chrétiens	96	77	- 19
Libéraux ou PLP	20	48	+ 28
Volksunie	5	12	+ 7
FDF	—	3	+ 3
PWT	—	1	+ 1
Front wallon	—	1	+ 1
Rassemblement national	1	—	- 1
Parti social indépendant	1	—	- 1
Total	212	212	

Composition du Sénat 1965

	Elus directs	Elus provinciaux	Elus cooptés	Total
Communistes	3 (+ 2)	1 (+ 1)	—	4 (+ 3)
Socialistes	31 (-14)	14 (-4)	7 (-3)	52 (-21)
Sociaux chrétiens	44 (-3)	21 (-3)	11 (-)	76 (-6)
Libéraux ou PLP	23 (+12)	11 (+7)	6 (+4)	40 (+23)
Volksunie	4 (+2)	1 (+1)	—	5 (+3)
FDF	1 (+1)	—	—	1 (+1)
Total	106	48 (+2)	24 (+1)	178 (+3)

Cette baisse de participation peut s'expliquer par le fait que les listes électorales étaient plus « vieilles » de 2 mois, en 1965 qu'en 1961. Ces listes sont établies le 1^{er} juillet des années impaires

(1^{er} juillet 1959 et 1^{er} juillet 1963). Elles avaient donc près de 21 mois, le 26 mars 1961 et près de 23 mois le 23 mai 1965.

Ceci a pour conséquence qu'un nombre plus élevé d'électeurs sont décédés entre l'établissement de la liste et le jour du scrutin. Ce nombre excédentaire de décédés peut être évalué à 20.000 environ.

D'autre part, il est probable qu'un nombre plus élevé d'électeurs étaient absents du pays le 23 mai 1965 que le 26 mars 1961, en raison de la plus grande proximité de la période des vacances. Ce nombre d'électeurs absents est toutefois impossible à évaluer, mais il ne peut cependant être très important.

Il se peut, enfin, qu'un plus grand nombre d'électeurs se soient abstenus de se rendre aux urnes en 1965, soit en infraction à la loi, soit en disposant de motifs de dispense, réels ou de complaisance.

S'il est difficile d'évaluer avec précision les variations volontaires de la participation électorale, il est au contraire très clair que le mouvement d'abstention, par remise d'un bulletin blanc ou nul, s'est accru entre 1961 et 1965.

Le nombre de bulletins blancs et nuls passe en effet de 308.815 en 1961 à 396.941 en 1965, soit une hausse de plus de 88.000. Il nous paraît qu'il s'agit d'un accroissement volontaire du mouvement d'abstention, beaucoup plus que d'une augmentation du nombre de bulletins involontairement annulés. Rappelons que l'on avait déjà assisté, en 1961, à un accroissement des bulletins blancs et nuls par rapport aux élections de 1958. En 1958, les bulletins blancs et nuls s'étaient élevés à 276.775. Ce mouvement croissant des bulletins blancs et nuls est un phénomène dangereux. Il traduit le désarroi, sinon l'opposition d'un nombre croissant d'électeurs à l'égard des partis politiques.

Une conséquence directe de l'accroissement des bulletins blancs et nuls, qui diminuent d'autant le nombre de bulletins valables, est d'abaisser le diviseur électoral, c'est-à-dire le nombre théorique de suffrage nécessaires à l'élection d'un député. Il fallait, en théorie (1), 24.835 voix pour élire un député en 1961. Il n'en fallait plus que 24.442 en 1965. Cela n'a cependant pas d'importance pour le calcul de répartition des sièges, sauf si dans certains cas on se trouve à l'extrême limite du quorum.

2. L'ampleur du mouvement général des suffrages.

Le fait nouveau des élections du 23 mai 1965 est, sans conteste, l'ampleur du mouvement des suffrages. Alors que le corps électoral avait fait preuve de 1919 à 1961 — à l'exception de 1936 et de 1946 — d'une stabilité remarquable, l'évolution a été brusquement brisée cette année.

Pour mesurer la stabilité ou l'instabilité électorale nous avons recours au *taux de mobilité externe*. Celui-ci est défini comme étant la demi-somme des valeurs absolues des différences de pourcentages des votes valables obtenus par les divers partis lors de deux élections successives. Nous appelons ce taux de mobilité « externe » car il ne mesure pas les mouvements de voix qui se compensent entre deux listes. Nous divisons la somme des valeurs absolues des différences de pourcentages par deux, parce que les électeurs qui quittent un parti, constituent aussi les électeurs qui en rejoignent un autre. Nous ferons en outre ces calculs par « groupes » politiques plutôt que par partis. En effet, la présence ou l'absence de listes de dissidences de certains groupes politiques provoque des mouvements de voix qui ne sont pas de véritables mouvements de variations de comportement politique. C'est ainsi que de 1919 à 1965, nous avons considéré séparément :

- les communistes, y compris ceux de la tendance « Pékin » en 1965.
- les socialistes, y compris les petites dissidences d'avant guerre et la liste C. Huysmans en 1965.
- les libéraux, y compris les quelques listes dissidentes d'avant guerre et de 1961.
- la liste Rex, en 1936 et 1939.
- les listes flamandes, frontistes et VNV avant 1939. Concentration flamande, Volksunie et Vlaamsfront, après guerre.
- le groupe catholique, parti catholique et dissidences avant guerre, PSC, listes Saint Remy, Evrard, Verbaanderd, Sobry, etc. après guerre.
- les listes wallonnes et francophones en 1961 et 1965.
- les autres listes, considérées comme formant un tout, à chacune des élections.

(1) Et non en pratique en raison de la dévolution des sièges au niveau de la province et pas au niveau du pays.

Le taux de mobilité externe mesure le nombre minimum d'électeurs qui modifient leur vote d'une élection à l'autre. Exprimé en pour-cent des votes valables, il traduit le nombre d'électeurs par rapport à 100 électeurs déposant un suffrage valable. A long terme certes, le corps électoral s'est modifié dans sa composition. Sa stabilité historique n'en est que plus remarquable.

Ceci étant, les valeurs du taux de mobilité externe sont les suivantes depuis l'instauration du suffrage universel.

TABLEAU III

Taux de mobilité externe (Chambre des Représentants)
(En % des votes valables)

Entre les élections de	Taux de mobilité	Entre les élections de	Taux de mobilité
1921 et 1919	3,18	1949 et 1946	8,99
1925 et 1921	7,04	1950 et 1949	9,81
1929 et 1925	4,65	1954 et 1950	6,82
1932 et 1929	2,65	1958 et 1954	4,55
1936 et 1932	16,85	1961 et 1958	4,61
1939 et 1936	9,87	1965 et 1961	16,97
1946 et 1939	21,60		

Le taux de mobilité externe atteint 16,97 % entre 1965 et 1961. Ceci traduit un mouvement électoral d'une amplitude supérieure à celle de toutes les élections antérieures à l'exception de 1946. Il faut cependant remarquer que les élections de 1946 et celles de 1939 sont séparées par l'hiatus de la guerre. En 1946, la poussée communiste qui se retrouva dans toute l'Europe occidentale d'une part et la disparition de Rex et du VNV d'autre part sont des phénomènes exceptionnels.

A l'exception de cet écart 1939-1946 vraiment marqué par des circonstances particulières, c'est en 1965 que le mouvement est le plus net d'une élection à l'autre. Le mouvement est même légèrement supérieur à celui provoqué par Rex en 1936. C'est un fait nouveau dans l'évolution électorale belge.

Après les élections de 1961 nous pouvions écrire (2) : « On peut donc conclure, et nous voudrions insister sur ce point, que malgré les événements graves que la Belgique vient de vivre, l'immense majorité du corps électoral belge est restée fidèle à ses partis traditionnels. Le premier verdict du pays est de ce fait, en dépit de toutes les modifications, la confiance de la majorité des

électeurs à leurs partis traditionnels. Le vote de l'électeur belge apparaît ainsi comme un acte d'appartenance politique plutôt que comme un acte de gestion. »

Il ne nous serait plus possible d'écrire ces lignes aujourd'hui. Il apparaît en effet qu'un nombre presque quadruple d'électeurs ont varié dans leur comportement. Il est trop tôt pour dire si ces électeurs transfuges ont abandonné leurs anciennes appartenances ou si, au contraire, tout en demeurant sociaux chrétiens ou socialistes, ils ont voulu signifier à leurs partis qu'ils n'approuvaient pas la politique suivie entre 1961 et 1965. Si la seconde branche de l'alternative est vraie, ces électeurs auraient surmonté leur sentiment d'appartenance pour émettre un vote de gestion. Du fait qu'il s'agit de plus de 850.000 électeurs, la question vaut d'être très sérieusement posée par les responsables des deux grands partis.

3. Comparaison des mouvements en voix et en sièges.

La comparaison des mouvements en voix et en sièges est instructive, mais se heurte, en 1965, à une difficulté particulière.

Rappelons en effet que si le nombre de sièges de députés reste fixé à 212, et celui de sénateurs élus directement à 106, la répartition de ces sièges entre les provinces a été modifiée par la loi du 3 avril 1965. De plus, par suite d'une disposition expresse de la Constitution et compte tenu de l'augmentation de la population, le Sénat compte 2 élus provinciaux et 1 élu coopté de plus qu'en 1961.

Ce premier fait aurait déjà eu pour conséquence de modifier la composition politique des Chambres, même si les résultats électoraux de 1965 avaient été strictement identiques à ceux de 1961. Sur base, en effet, des résultats des élections du 26 mars 1961, et d'après la répartition actuelle des sièges entre les provinces, on aurait constaté des différences, allant de 1 à 3 sièges pour les diverses listes.

Une première explication très partielle, des divergences entre les mouvements de voix et de sièges résulte donc de la nouvelle répartition des sièges entre les provinces. Celle-ci accroît la perte de

(2) *Res Publica*, 1961, volume III, n° 4, p. 399.

sièges socialistes à la Chambre, mais la réduit au Sénat. Elle agit d'une manière inverse pour les sociaux-chrétiens, tandis qu'elle diminue d'un siège les gains libéraux à la Chambre et qu'elle les accroît d'un siège au Sénat.

Nous avons raisonné dans les cas où la répartition des sièges aurait été en 1961 ce qu'elle est en 1965. On pourrait aussi examiner quelle aurait été la composition de la Chambre et du Sénat, si la répartition des sièges était restée en 1965 ce qu'elle était en 1961. Nous ne ferons pas ces calculs pour ne pas alourdir cet article. Il nous suffit en effet d'avoir montré le rôle joué par l'adaptation des sièges sur leur dévolution entre les partis.

Ceci étant, il n'en reste pas moins que l'essentiel des divergences entre les mouvements en sièges et en voix résulte de la loi électorale elle-même et de la dévolution des sièges au niveau de la province et non au niveau national d'une part, et de la règle du « quorum » (3) de l'autre.

Examinons, parti par parti, les variations en sièges et en voix.

A. LES COMMUNISTES.

Les communistes recueillaient en 1961, 162.238 voix à la Chambre (3,08 %) et obtenaient 5 sièges. Les listes communistes de la tendance Moscou, soit seules, soit en cartel avec l'UGS, le PWT et le RDW, obtenaient 236.721 voix en 1965, soit 4,56 % et ne gagnaient qu'un seul siège. Au Sénat par contre, elles passaient de 3,13 % à 4,67 % et en gagnaient deux.

Les communistes sont ainsi fortement défavorisés, à la Chambre, par le mécanisme électoral. En stricte proportionnalité, c'est-à-dire, avec le système de l'apparement national sans règle du quorum, ils auraient eu 6 sièges en 1961 et 10 en 1965. Leur gain aurait donc dû être de 4 sièges de députés et non d'un seul. En exprimant les choses autrement, on peut dire qu'il avait fallu 32.447 voix pour élire un député communiste en 1961 et que 39.453 étaient nécessaires en 1965.

En tant que « petit » parti, les communistes subissent le préjudice de notre mécanisme électoral. Il ne porte néanmoins que sur 4 sièges.

B. LES SOCIALISTES.

Le PSB profite au contraire de la loi électorale.

Il lui fallait 23.016 voix pour faire élire un député en 1961 et 22.898 lui suffisaient en 1965. En stricte proportionnalité, le PSB aurait dû avoir 80 députés (contre 84) en 1961 et 62 (contre 64) en 1965. Sa perte aurait été, dans ce cas, de 18 sièges.

L'explication de la perte élevée des sièges sénatoriaux par le PSB (14 sièges sur 106, contre 20 sièges sur 212 à la Chambre) réside dans le fait que ce parti avait très largement profité, en 1961, du mécanisme électoral. Rappelons en effet que le PSB, tout en reculant très légèrement en voix, avait maintenu sa représentation à la Chambre et gagné 5 sièges d'élus directs au Sénat. Ces sièges étant obtenus par l'attribution du « dernier reste » dans 5 provinces sur 9, il est évident qu'ils devaient être perdus les premiers en cas de recul des socialistes.

C. LES SOCIAUX-CHRÉTIENS.

Parti réunissant le plus grand nombre de suffrages, le PSC est lui aussi favorisé par notre loi électorale. Il faut en effet 22.735 voix pour élire un député PSC en 1961 et 23.185 en 1965.

En stricte proportionnalité, le PSC aurait obtenu 90 députés (contre 96) en 1961 et 75 (contre 77) en 1965. Sa perte aurait été de 15 sièges et non de 19.

Ayant perdu 7,01 % des voix, contre 8,45 % de perte pour le PSB, il était logique et proportionnel qu'il ne perde que 15 sièges alors que le PSB en aurait perdu 18.

D. LES LIBÉRAUX.

Le cas le plus intéressant est celui des libéraux. Défavorisés en 1961, alors qu'ils pouvaient être considérés comme un « petit » parti, ils profitent à plein de la loi électorale en 1965. Ceci explique qu'en gagnant 9,21 % des voix, ils passent de 20 à 48 sièges à la Chambre.

En 1961, les libéraux avaient perdu 2 sièges en

(3) La règle du « quorum » (article 176 du code électoral) réside en ceci: pour pouvoir participer à l'apparement provincial et par là utiliser l'ensemble des suffrages réunis dans les divers arrondissements d'une province, il faut obtenir au moins dans un arrondissement de ladite province: à la Chambre 66 % des voix nécessaires à l'élection d'un député, au Sénat 33 % des voix nécessaires à l'élection d'un sénateur. Cette règle vise à éliminer de l'apparement provincial les petites listes. Elle avait été très défavorable aux libéraux en 1961.

Flandre occidentale à cause de la liste dissidente de M. Quaghebeur (4) et n'obtenaient pas, à Namur, au Limbourg et au Luxembourg, le siège auquel ils avaient droit parce qu'ils n'atteignaient le « quorum » dans aucune de ces quatre provinces. En tenant compte de la stricte proportionnalité des voix, ils auraient dû obtenir 27 sièges de députés au lieu de 20.

En 1965, au contraire, en réunissant 21,61 % des voix, le PLP a franchi le seuil qui sépare les « petites » listes des grands partis. Il obtient des sièges dans les neuf provinces, où il dépasse chaque fois le « quorum ». En stricte proportionnalité, il aurait dû avoir 47 sièges (au lieu de 48). Son gain aurait donc été de 20 sièges et non de 28. Disons enfin qu'il fallait 32.666 voix pour élire un député libéral en 1961 et que 23.333 voix suffisent pour élire un député PLP en 1965.

E. LA VOLKSUNIE.

La Volksunie progresse de 7 sièges, passant de 5 à 12 à la Chambre, entre 1961 et 1965.

Ce parti est quelque peu défavorisé par notre loi électorale. Sa représentation proportionnelle aurait dû être de 7 députés en 1961 et de 14 en 1965.

Le nombre de voix pour élire un député de la Volksunie était de 36.481 en 1961 et de 28.905 en 1965.

F. LES AUTRES LISTES.

Les 3 autres listes qui obtiennent des élus en 1965, le FDF, le Front Wallon et le PWT ne se présentaient que dans une seule province (5). De ce fait, elles profitaient de la totalité de leurs voix pour obtenir des élus et ne perdaient pas des soldes de voix dans d'autres provinces.

Notons cependant qu'en cas d'apparement national, le FDF et le Front Wallon auraient eu le même nombre d'élus que celui qu'ils ont obtenus (3 et 1) mais que le PWT n'aurait pas eu d'élus.

Le nombre de voix nécessaires pour élire un député fut de 24.891 pour le FDF, 23.582 pour le PWT ; 24.245 pour le Front Wallon.

Bien que « petites » listes, le PWT, le Front Wallon et le FDF ne pâtissent pas de la loi électorale parce qu'elles ne se présentaient que dans une seule province.

Récapitulons toutes les données que nous venons d'évoquer dans les deux tableaux qui suivent et qui indiquent :

— pour le tableau IV : la composition théorique de la Chambre, si l'apparement national était d'application, sans la règle du quorum.

TABLEAU IV

Composition théorique de la Chambre, en cas d'application de l'apparement national et sans règle du quorum et composition réelle de la Chambre

	1961		1965	
	Théorique	Réelle	Théorique	Réelle
Communistes	6	5	10	6
Socialistes	80	84	62	64
Sociaux-chrétiens	90	96	75	77
Libéraux	27	20	47	48
Volksunie	7	5	14	12
FDF	—	—	3	3
Front wallon	—	—	1	1
PWT	—	—	—	1
Rassemblement national	1	1	—	—
Parti social indépendant	1	1	—	—

— pour le tableau V : le nombre théorique de voix nécessaires pour élire un député de chaque parti.

TABLEAU V

Nombre théorique de voix nécessaires pour élire un député

	1961	1965
Communistes	32.447	39.453
Socialistes	23.016	22.898
Sociaux-chrétiens	22.735	23.185
Libéraux	32.666	23.333
Volksunie	36.481	28.905
FDF	—	24.891
PWT	—	23.582
Front wallon	—	24.245
Rassemblement national	42.081	—
Parti social indépendant	36.256	—
Moyenne	24.835	24.442

4. La position des divers partis.

Il convient d'examiner maintenant les résultats globaux des divers partis, leur position dans l'évo-

(4) Les voix perdues de ce fait par les libéraux, les empêchent d'atteindre le quorum dans l'arrondissement de Furnes-Dixmude-Ostende, le seul où ils l'obtenaient auparavant.

(5) Le PWT se présentait seul à Liège et Verviers. Ailleurs, il faisait cartel avec les communistes (tendance Moscou).

lution générale des résultats de 1919 à 1965, et leurs gains ou leurs pertes à cette dernière élection.

Il est utile de distinguer deux groupes de partis :

ceux qui présentent des listes dans tous les arrondissements : PSC, PSB et PLP.

ceux qui ne se présentent que dans une partie des arrondissements : pour ces derniers partis, le pourcentage national n'a guère de signification. Il faut lui préférer le pourcentage obtenu dans l'ensemble des arrondissements où ils se présentaient aux suffrages des électeurs.

A. LES PARTIS « NATIONAUX ».

Le *Parti Social Chrétien* totalise 1.785.211 voix, soit 34,45 % des suffrages valables. Il perd ainsi par rapport à 1961 quelque 398.000 voix et 7,01 %.

Le PSC se retrouve ainsi à son minimum d'après guerre, et n'enregistra un moins bon résultat qu'en 1936 et 1939.

Par rapport à son maximum absolu de 47,68 %, atteint en 1950, le PSC a reculé de 13,23 % et a perdu plus d'un quart de ses propres électeurs.

C'est la première fois depuis 1949 (et le doublement des suffrages valables à cause du vote féminin) que le PSC recueille moins de 2 millions de voix.

Le *Parti Socialiste* recueille 1.465.503 voix et 28,28 % des suffrages valables. Il perd ainsi environ 468.000 voix et 8,45 % des votes valables. Le PSB se retrouve ainsi à son minimum absolu de toute la période 1919-1965. Le précédent minimum avait été atteint en 1949 avec 29,75 % des voix.

Par rapport à son maximum d'après guerre, 38,67 % atteint en 1954, le PSB perd 10,39 % des voix et 27 % de ses propres électeurs.

Le *PLP*, au contraire, avec 1.119.991 voix et 21,61 % des suffrages gagne quelque 467.000 voix et 9,21 % des votes valables. Il dépasse ainsi tous les résultats antérieurs du Parti Libéral. Le maximum précédent avait été atteint en 1921 avec 17,80 %. Les libéraux n'avaient jamais atteint le million de suffrages.

Grâce à ce résultat le PLP représente aujourd'hui environ 76 % des suffrages socialistes et 63 % de ceux du PSC. En 1961, le résultat des libéraux

atteignait 34 % de celui du PSB et 30 % de celui du PSC.

B. LES AUTRES LISTES.

Le *groupe Communiste* est formé du Parti Communiste tendance Moscou, qui se présentait soit seul, soit en cartel avec le PWT, l'UGS ou le Rassemblement démocratique Wallon, du Parti Communiste tendance Pékin et d'un minuscule parti trotskyste (385 suffrages au total).

L'ensemble du Groupe Communiste recueille 261.017 suffrages qui se répartissent ainsi :

Parti Communiste Moscou	236.721
Parti Communiste Pékin	23.911
Parti Trotskyste	385

La tendance Moscou est de très loin la plus importante puisqu'elle recueille plus de 90 % de l'ensemble de voix communistes. Il faut souligner cependant que les listes de tendance Pékin ne se présentaient que dans un nombre réduit d'arrondissements. Dans l'ensemble des arrondissements où ils se présentaient côté à côté, la tendance Moscou représente 87 % des suffrages communistes et la tendance Pékin 13 %.

Ceci étant, nous pouvons continuer notre analyse en considérant l'ensemble des listes communistes comme un tout.

Par rapport à 1961, les communistes gagnent 99.000 voix et 1,96 %. Ils dépassent leurs résultats de 1950 et 1961, mais se situent largement au-dessous de leur sommet de 1946 (12,68 %) et de leur résultat de 1949.

Les communistes totalisent 5,45 % des suffrages valables dans l'ensemble des arrondissements où ils présentaient des listes (7 provinces). Ils se présentaient en 1965 dans une province supplémentaire, la Flandre occidentale. Leur progrès par rapport à 1961 est de 1,65 % dans l'ensemble formé par les six provinces où ils se présentaient en 1961 et 1965.

Les *listes flamandes* sont formées de la Volksunie, qui présentait des candidats dans tous les arrondissements flamands et à Bruxelles et du Front Flamand des Démocrates qui se présentait à Bruxelles, Louvain, Roulers et dans le Limbourg.

Les listes flamandes totalisent 354.843 suffrages qui se répartissent en :

346.860 pour la Volksunie.

7.983 pour le Front Flamand.

La Volksunie apparaît ainsi comme tout à fait dominante dans le groupe des listes flamandes. Ces listes flamandes totalisent 10,17 % des suffrages valables de l'ensemble des arrondissements où elles se présentaient. Dans l'ensemble du pays, elles recueillent 6,85 % des voix, soit le maximum d'après guerre, mais un pourcentage moindre qu'en 1936 et en 1939.

Les listes wallonnes et francophones totalisent 130.043 voix qui se répartissent en :

FDF	68.966
FDW (Nivelles)	5.709
PWT (Liège-Verviers)	23.582
Front Wallon (Hainaut)	24.245
Rass. ind. Wallon	2.213
Retour à Liège	1.552
Unité francophone	3.776

Les pourcentages recueillis par ces listes par rapport aux suffrages valables émis dans les arrondissements où elles se présentaient sont de :

8,29 % pour le FDF.

5,15 % pour le PWT.

3,46 % pour le Front Wallon.

5. Coup de frein au bi-partisme.

Avant de passer à l'analyse des résultats suivant les grandes régions linguistiques, nous voudrions indiquer que le mouvement de concentration des voix sur les deux grands partis — PSC et PSB — qui semblait se dessiner entre 1949 et 1958 a subi un premier arrêt en 1961 et un second coup d'arrêt beaucoup plus important en 1965.

TABLEAU VI
Pourcentages cumulés du PSC et du PSB

Années	%	Années	%
1946	75,00	1958	83,61
1949	73,31	1961	78,19
1950	83,20	1965	62,73
1954	79,81		

II. LES RESULTATS PAR REGIONS LINGUISTIQUES

Nous avons examiné séparément les résultats électoraux dans les quatre régions linguistiques qui sont :

- les cantons bruxellois : Bruxelles, Anderlecht, Ixelles, Molenbeek, Saint-Gilles, Saint-Josse, Schaerbeek et Uccle.
- les cantons flamands : les cantons des quatre provinces flamandes, de l'arrondissement de Louvain et les cantons de Asse, Hal, Lennik St. Quentin, Vilvorde et Wolvertem.
- les cantons wallons : les cantons des quatre provinces wallonnes et de l'arrondissement de Nivelles.
- les cantons de l'Est : Eupen, Malmédy, et St. Vith.

Pour rendre la comparaison plus réelle, nous avons évalué le résultat atteint en 1961, par les diverses listes dans le groupe de communes de Mouscron-Comines, qui forment aujourd'hui les deux nouveaux cantons hennuyers. Ce résultat a été joint à celui des cantons wallons et distrait des cantons flamands. Au contraire, une évaluation des résultats électoraux de 1961 dans la partie transférée du canton de Landen a été ajoutée aux cantons flamands et soustraite aux cantons wallons. Les autres transferts de communes, portant sur de petits nombres d'électeurs, n'ont pas été pris en considération.

Nous avons rassemblé les résultats généraux dans le tableau VII et les variations de pourcentages dans le tableau VIII.

a) Dans les huit cantons bruxellois, le PSB recule de 15,38 %. Il enregistre là sa perte la plus importante qui le ramène à 26,25 % des voix, soit au minimum d'après guerre, mais au-dessus du niveau de 1936 et de 1939.

Le progrès des Communistes, malgré le cartel des Communistes Moscou avec l'UGS est relativement faible (2,11 %). Plus de 13 % des suffrages sont donc perdus par le PSB, soit au profit des libéraux, soit à celui du FDF.

Le recul du PSC est plus limité que celui du PSB. Le PSC perd 8,38 % des voix, qui doivent être portées sur les listes flamandes, le PLP et le FDF.

TABLEAU VII
Elections législatives du 26 mars 1961 et du 23 mai 1965
Chambre des Représentants
Répartition des résultats suivant les régions linguistiques

	Années	Votes Valables	Communistes	PSB	Socialistes dissidents	PSC	Catholiques dissidents	PLP	Listes flamandes	Listes francophones et wallonnes	Autres
Cantons de l'agglomération bruxelloise	1961	668.395	23.777	278.228	—	187.224	25.198	113.815	11.024	1.636	27.493
			3,56 %	41,63 %	—	28,01 %	3,77 %	17,03 %	1,65 %	0,24 %	4,11 %
	1965	657.919	37.249	172.730	—	129.164	3.718	220.019	20.329	69.480	5.230
			5,67 %	26,25 %	—	19,63 %	0,57 %	33,44 %	3,09 %	10,56 %	0,79 %
Cantons flamands . . .	1961	2.832.730	28.530	837.185	—	1.443.477	10.881	334.045	170.883	188	7.541
			1,01 %	29,56 %	—	50,96 %	0,38 %	11,79 %	6,03 %	0,01 %	0,26 %
	1965	2.830.290	48.620	696.484	14.937	1.240.071	15.455	469.830	334.514	4.814	5.565
			1,72 %	24,61 %	0,53 %	43,81 %	0,54 %	16,60 %	11,82 %	0,17 %	0,20 %
Cantons wallons . . .	1961	1.728.996	109.743	813.465	—	527.116	6.002	201.520	500	3.307	67.343
			6,34 %	47,04 %	—	30,48 %	0,35 %	11,65 %	0,04 %	0,19 %	3,91 %
	1965	1.659.062	174.630	591.823	—	393.687	—	423.489	—	55.544	19.889
			10,52 %	35,67 %	—	23,73 %	—	25,53 %	—	3,35 %	1,20 %
Cantons de l'Est . . .	1961	34.904	188	4.546	—	24.825	—	3.952	—	159	1.234
			0,54 %	13,02 %	—	71,12 %	—	11,33 %	—	0,46 %	3,53 %
	1965	34.495	518	4.466	—	22.289	—	6.653	—	205	364
			1,50 %	12,94 %	—	64,62 %	—	19,29 %	—	0,59 %	1,06 %

N.B. — Pour les résultats de 1961, il s'agit d'une évaluation établie sur base de la composition actuelle des cantons flamands et wallons. Les modifications des résultats ont été estimées en tenant compte du transfert au Hainaut des communes de la région de Mouscron-Comines et au Brabant de celles de la région de Landen. Il n'a pas été tenu compte d'autres transferts de communes qui portent sur un nombre d'habitants inférieur à 5.000.

TABLEAU VIII
Variations de pourcentages de voix entre les élections de 1961 et de 1965

Cantons	Communistes	PSB	Socialistes dissidents	PSC	Catholiques dissidents	PLP	Listes flamandes	Listes françaises et wallonnes	Autres listes
Bruxellois	+ 2,11	— 15,38	—	— 8,38	— 3,20	+ 16,41	+ 1,44	+ 10,32	— 3,32
Flamands	+ 0,71	— 4,95	+ 0,53	— 7,15	+ 0,16	+ 4,81	+ 5,79	+ 0,16	— 0,06
Wallons	+ 4,18	— 11,37	—	— 6,75	— 0,35	+ 13,88	— 0,04	+ 3,16	— 2,71
De l'Est	+ 0,96	— 0,08	—	— 6,50	—	+ 7,96	—	+ 0,13	— 2,47
Ensemble	+ 1,96	— 8,45	+ 0,29	— 7,01	— 0,45	+ 9,21	+ 3,39	+ 2,41	— 1,35

Le PLP en gagnant 16,41 % des voix atteint 33,44 % des suffrages et devient le premier parti des cantons bruxellois. Il est à son maximum depuis 1919.

Le progrès des listes flamandes est modéré, tandis que les listes francophones parviennent à atteindre plus de 10 % des suffrages valables.

b) Dans les *Cantons flamands*, le PSB recule de 4,95 % pour atteindre 24,61 % des suffrages valables. Ceci le ramène un peu au-dessus du minimum atteint en 1949, mais au-dessous de tous les résultats de l'entre-deux-guerres.

Le progrès communiste est très inférieur au recul socialiste, tandis que la liste Huysmans atteint 0,53 % des votes.

Le recul socialiste semble se produire surtout au profit du PLP. Ceci est établi sur base d'une comparaison systématique des résultats des divers cantons. Là où la perte socialiste est forte, le progrès PLP est élevé. Une même concordance se retrouve entre les variations PSC et Volksunie.

Le recul du PSC est plus élevé que celui du PSB. Le PSC perd 7,15 % des votes, ce qui le ramène à 43,81 % des suffrages valables, soit au

minimum d'après guerre. Le progrès des listes flamandes est de 5,79 % ce qui leur permet d'atteindre 11,82% des voix, soit un niveau supérieur à celui des années 1929-1932 mais inférieur à leurs maximums de 1936-1939.

L'avance du PLP est de 4,81 %, soit plus faible que dans les autres régions du pays.

c) Dans les cantons wallons, le recul du PSB atteint 11,37 %. Ce qui ramène le niveau à 35,67 % des votes valables, soit le minimum absolu depuis 1919.

Les progrès communistes sont de l'ordre de 4,18 % et ceux des listes wallonnes de 3,16 %.

Dans les cantons wallons, le recul socialiste se répartit entre la gauche et la droite. Si l'on considère le PWT et le Front Wallon comme partis de gauche (ce qui n'est pas entièrement vrai), la perte socialiste se répartirait en 56 % des suffrages perdus vers la gauche et 44 % vers la droite.

Le recul social chrétien est inférieur au recul du PSB et doit s'expliquer par un transfert vers le PLP et, dans une mesure plus réduite, vers les listes wallonnes.

Les listes wallonnes progressent de 3,16 % pour atteindre 3,35 %.

Dans l'ensemble des cantons wallons, elles ne recueillent que 56.000 votes valables. Ce résultat peut être considéré comme un insuccès notable. Il faut rapprocher ce résultat de l'avance libérale, qui, elle, atteint 220.000 voix, soit près de quatre fois plus. Il apparaît, dès lors, que l'opposition aux deux partis gouvernementaux se porta beaucoup plus largement sur le parti d'opposition traditionnel que sur des listes à objectifs fédéraliste et strictement wallon.

III. LES RESULTATS DANS LES CANTONS URBAINS ET NON URBAINS

Nous avons calculé séparément les pourcentages obtenus par les divers partis dans les 33 cantons les plus urbains (11 flamands, 8 bruxellois, 14 wallons) et dans les 180 cantons les moins urbains.

On constate à la lecture du tableau IX que le PSB obtient 31,60 % des votes dans les cantons

TABLEAU IX
Pourcentage de voix entre les élections de 1961 et de 1965

Cantons	Années	VV	Commun.	PSB	Soc. diss.	PSC	Cath. diss.	PLP	Listes flamandes	Listes wallonnes et françaises	Autres listes
Urbains . .	1961	1.974.044	4,21	43,55	—	30,91	1,49	13,52	3,35	0,19	2,78
	1965	1.921.565	6,57	31,60	0,65	24,06	0,23	25,05	6,14	5,14	0,56
Non urbains .	1961	3.290.981	2,40	32,63	—	47,80	0,38	11,60	3,53	0,05	1,61
	1965	3.260.201	4,12	26,32	0,07	40,59	0,45	19,60	7,25	0,96	0,64

urbains et 26,32 %, dans les cantons non urbains. Par rapport à 1961, le recul du PSB est de 11,95 % dans les cantons urbains et de 6,31 % dans les autres cantons.

Le PLP obtient 25,05 % dans les cantons urbains (gain 11,53 %) et 19,60 % dans les cantons non urbains (gain 8,00 %).

Le PSC totalise 24,06 % dans les cantons urbains (perte 6,85 %) et 40,59 % dans les cantons non urbains (perte 7,21 %).

Les listes flamandes obtiennent 6,14 % dans les cantons urbains (gain 2,79 %) et 7,25 % dans les cantons non urbains (gain 3,72 %).

Les communistes et les listes wallonnes et francophones obtiennent un résultat meilleur dans les cantons urbains. Leur progression y est plus importante qu'ailleurs. Suivant notre définition du mouvement de balancier, on peut dire que dans les cantons urbains 21,63 électeurs sur 100 ont modifié leur vote entre 1961 et 1965, tandis que 14,35 l'ont fait dans les cantons non-urbains.

IV. DISPERSION DES RESULTATS ENTRE LES ARRONDISSEMENTS

Les résultats obtenus par les trois partis qui présentent des listes dans l'ensemble du pays — PSC, PSB et PLP, sont très différents selon les arrondissements.

Il peut être utile de mesurer la « dispersion » de ces résultats entre les 30 arrondissements, afin de voir si la tendance est à une certaine homogénéisation ou au contraire si les écarts entre les résultats les meilleurs et les moins bons s'accroissent.

Cette mesure peut se faire à l'aide du « coefficient de variation » ainsi défini :

$$C = \frac{100}{M_x} \sqrt{\frac{\sum (X_i - M_x)^2}{m}}$$

où

X_i représente le résultat électoral d'une liste exprimé en pour-cent des suffrages valables émis dans l'arrondissement.

M_x représente la moyenne arithmétique des X (6).
 m représente le nombre d'arrondissements, soit 30.

Un coefficient de variation élevé signifie que les résultats obtenus par un parti, sont très différents d'arrondissement à arrondissement, tandis qu'un coefficient de variation faible indique que les résultats sont concentrés autour de leur moyenne.

Nous avons calculé les coefficients de variation pour les trois partis « nationaux » et pour toutes les élections de 1946 à celles de 1965. Les résultats sont repris au tableau X ci-après.

TABLEAU X

Coefficients de variation
des résultats des trois partis nationaux enregistrés
dans les 30 arrondissements

Elections	PSC	PSB	Libéraux (PLP)
1946 (*)	38,72	31,19	43,32
1949	32,67	33,61	35,11
1950 (*)	32,13	38,50	37,63
1954 (*)	33,04	35,21	40,38
1958 (*)	29,63	35,92	41,03
1961	30,79	29,65	36,59
1965	34,75	27,66	33,93

(*) Compte tenu d'une répartition des voix des cartels libéral-socialiste dans les provinces de Limbourg et de Luxembourg, entre les deux partis.

On constate que, d'une manière générale, les coefficients de variation sont élevés pour les trois partis. Cela résulte essentiellement de la différence des pourcentages obtenus par les listes dans les arrondissements wallons d'une part, flamands de l'autre.

On constate cependant que pour le PSB, la dispersion des résultats diminue progressivement depuis 1950, marquant ainsi un lent rapprochement entre les « meilleurs » et les « moins bons » résultats. De 1958 à 1965, ce rapprochement est dû au fait que le recul socialiste fut plus net dans les arrondissements wallons que dans les circonscriptions flamandes. Or, les résultats socialistes sont, traditionnellement, meilleurs en Wallonie qu'en Flandre. Ce qui se constate depuis 1958, c'est une réduction de l'écart entre le pourcentage atteint en Wallonie et celui atteint en Flandre.

En ce qui regarde le PSC, la dispersion s'accroît au contraire entre 1958 et 1965. La cause doit en être recherchée dans l'élargissement de l'écart entre les résultats atteints en Flandre et en Wallonie. Par rapport à 1958, les pertes sociales chrétiennes sont plus proportionnellement plus fortes en Wallonie (31 % des électeurs sociaux-chrétiens entre 1958 et 1965) qu'en Flandre (23 % des électeurs sociaux-chrétiens).

Par rapport à leurs meilleurs résultats (1954 pour le PSB, 1958 pour le PSC) les socialistes perdent le plus nettement dans les arrondissements où il étaient les plus forts, les sociaux-chrétiens dans ceux où ils étaient les plus faibles. Ceci « concentre » les résultats des premiers et « disperse » ceux des seconds.

Les libéraux voient depuis 1958 leurs résultats d'homogénéiser progressivement. Leur coefficient de variation n'est plus le plus élevé de ceux des trois partis, ce qu'il avait été à toutes les élections d'après guerre, à l'exception de 1950.

(6) C'est-à-dire la moyenne des pourcentages électoraux recueillis dans les trente arrondissements et non pas le pourcentage moyen obtenu pour l'ensemble du pays.

V. ORIENTATIONS DES MOUVEMENTS DE VOIX

Il peut être intéressant de tenter d'évaluer l'orientation des mouvements de voix d'un parti à l'autre. Cette évaluation est basée sur une comparaison des résultats canton par canton et sur les ampleurs comparées des variations du suffrage des divers groupes de partis.

Les données ci-dessous doivent cependant être interprétées avec réserve, car elles reposent sur des hypothèses.

Pour l'ensemble du pays, le PSB perd quelque 469.000 voix qui pourraient se répartir ainsi :

- 44.000 aux bulletins blancs et nuls supplémentaires.
- 98.000 aux listes communistes.
- 15.000 à la liste Huysmans (encore que tous les électeurs de C. Huymans ne soient pas nécessairement des socialistes).
- 97.000 aux listes francophones et wallonnes.
- 185.000 au PLP.
- 30.000 aux listes flamandes.

Si cette évaluation est exacte, le PSB aurait perdu quelque 113.000 voix sur sa gauche et 97.000 vers les listes wallonnes et francophones, qui ne peuvent être intégralement considérées comme listes de gauche.

Il aurait par contre perdu plus de 200.000 voix sur sa droite. Il semble que ce soit tant en région flamande qu'en région wallonne que la perte PSB se réalise vers le PLP (de l'ordre de 55.000 voix sur 141.000 en région flamande et de 85.000 sur 207.000 en région wallonne).

Le PSC perd quelque 398.000 voix qui pourraient se répartir en :

- 44.000 aux bulletins blancs et nuls supplémentaires.
- 180.000 aux listes PLP.
- 133.000 aux listes flamandes.
- 26.000 aux listes wallonnes et francophones.
- 15.000 aux listes catholiques dissidentes.

Même si nos évaluations ne sont pas complètement exactes, on peut cependant dire que :

1° Au moins la moitié des suffrages perdus par le PSB le sont au profit des listes de droite (PLP pour la majeure partie et listes flamandes pour une minorité).

2° Le PSB a perdu au moins autant de voix que le PSC en faveur du PLP.

VI. COMPARAISON ENTRE LES MOUVEMENTS AUX ELECTIONS COMMUNALES ET AUX ELECTIONS LEGISLATIVES

A l'issue des élections communales du 11 octobre 1964, nous avons tenté un regroupement national des résultats et une comparaison avec les résultats des élections communales du 12 octobre 1958. Notre relevé n'était pas exhaustif en raison de plusieurs causes.

Dans de nombreuses communes, les conseillers furent élus sans lutte.

Dans de plus nombreuses communes encore, les listes n'avaient pas de couleur politique, ou bien comprenaient des « personnalités » de nombreux partis.

La totalisation que nous avons établie reposait sur quelques 78 % des suffrages exprimés dans l'ensemble du pays. Elle était donc représentative du corps électoral, encore que les petites communes y fussent sous-représentées.

Il ne fait aucun doute que les mouvements décelés aux élections communales d'octobre 1964 et aux élections législatives de 1965 vont dans le même sens : reculs du PSB et du PSC, avance des communistes, des libéraux et des listes à contenu fédéraliste ou linguistique.

Il ne fait pas de doute non plus que les élections législatives de 1965 ont marqué une accélération importante de ces mouvements de voix.

Nous avons comparé, dans le tableau XI, les variations de pourcentages entre les élections communales de 1958 et de 1964 d'une part et entre les législatives de 1965 et celles de 1958 et de 1961 d'autre part. Cette double comparaison entre les résultats des élections législatives de 1965 et celles de 1958 et de 1961, nous paraît s'imposer. Les résultats des élections communales de 1958 avaient,

TABLEAU XI

Variations des pourcentages entre les élections communales (1958-1964) et les élections législatives (1958-1961-1965)

(En % des votes valables. - Ensemble du pays)

	Communistes	PSB	Socialistes dissidents	PSC	Cathol. dissidents	PLP	Listes flamandes	Listes wallonnes et françaises	Autres listes
Législatives 1965-1961	+ 1,96	- 8,45	+ 0,29	- 7,01	- 0,45	+ 9,21	+ 3,39	+ 2,41	- 1,35
Législatives 1965-1958	+ 3,15	- 8,83	+ 0,29	- 12,05	+ 0,37	+ 9,78	+ 4,88	+ 2,50	- 0,09
Communales 1964-1958	+ 1,67	- 3,34	—	- 7,44	—	+ 4,17	+ 3,56	+ 0,93	+ 0,45

en effet, confirmé ceux des élections législatives de 1958. Depuis les législatives de 1958, à l'occasion du scrutin du 26 mars 1961, des mouvements s'étaient dessinés et tout particulièrement un recul du PSC de l'ordre de 5 % des votes valables. Il convenait d'en tenir compte lorsque l'on interprétait, en octobre 1964, les résultats des élections communales.

Le PSC reculait des élections communales de 1958 à celles de 1964 d'environ 7 %, contre 3,34 % pour les socialistes. Se basant sur cette différence, certains avaient estimé que le PSB reculerait moins que le PSC aux élections législatives de 1965. Ils voyaient en le PSB, le futur premier parti de Belgique. C'étaient oublier que dans les 7,44 % du recul PSC, se retrouvaient déjà les 5 % de recul enregistré aux élections législatives de 1961.

Le mouvement des voix a été entre 1,5 et 2,5 fois plus important aux élections législatives qu'il ne l'avait été aux élections communales. Ceci prouve que des contingences « locales » freinent les mouvements aux élections communales, mais ne les renversent pas. Le cas est particulièrement typique pour les huit cantons de l'agglomération bruxelloise. Il est possible pour ceux-ci de reconstituer assez exactement le résultat des élections communales au niveau du canton législatif. On constate que le PSB, qui avait reculé de moins de 7 % aux élections communales (1958-1964) recule de plus de 16 % aux élections législatives (1958-1965). Le frein aux élections communales étant constituée par les cinq communes à bourgmestre socialiste, « contre lesquels la vague de fond libérale s'est brisée » (7).

Notons aussi que le résultat libéral, traditionnellement meilleur aux élections communales qu'aux élections législatives dans la région bruxelloise est aujourd'hui infirmé. Le PLP recueille 32,48 % des

suffrages communaux dans les huit cantons et 33,44 % des suffrages législatifs. Les partis socialiste et social-chrétien se retrouvent, aux législatives de 1965, sous leur niveau communal de 1964.

VII. L'EVOLUTION
DES VOTES DE PREFERENCE

Nous voudrions terminer cette analyse des résultats électoraux de 1965, en rassemblant quelques données relatives aux votes de préférence recueillis par les divers candidats.

Nous avons comparé dans le tableau XII, les pourcentages de votes de préférence, par rapport aux chiffres électoraux totaux, pour l'ensemble des listes et la Belgique entière.

TABLEAU XII

Votes de préférence en % des suffrages valables
Ensemble des listes présentées

	Chambre %	Sénat %
1958	26,14	20,59
1961	32,86	25,39
1965	38,99	32,40

On constate que, tant pour la Chambre que pour le Sénat, la proportion des votes de préférence augmente dans le nombre total de votes valables.

Pour la Chambre, les votes de préférence représentaient 26,14 % du total des suffrages en 1958, 32,86 % en 1961 et 38,99 % en 1965.

(7) Le mot est de P.H. Spaak.

Bien que représentant des pourcentages moindre au Sénat, les votes de préférence s'accroissent. Ils passent de 20,57 % en 1958 à 25,39 % en 1961 et à 32,40 % en 1965.

TABLEAU XIII

Evolution des votes de préférence des trois partis traditionnels
(En % du chiffre électoral de chacun des trois partis)
Ensemble du pays

	Socialistes		Catholiques PSC		Libéraux PLP	
	Chambre	Sénat	Chambre	Sénat	Chambre	Sénat
1919	6,51	3,59	26,90	11,35	17,61	10,65
1939	12,87	9,41	38,08	31,06	34,44	28,07
1946	11,31	8,53	33,18	25,65	30,50	24,37
1958	15,38	12,26	32,21	24,78	38,02	31,84
1961	19,28	13,75	41,85	32,31	47,23	40,04
1965	27,25	20,42	47,23	39,40	46,43	42,02

Le tableau XIII indique que la croissance de la proportion des votes de préférence dans les suffra-

ges totaux est un phénomène qui touche les trois partis traditionnels.

Le pourcentage des votes de préférence reste cependant plus faible au PSB qu'au PSC et au PLP.

Il convient de remarquer une croissance rapide des votes de préférence pour le PSB, particulièrement à la Chambre et pour le PSC, tant à la Chambre qu'au Sénat. La progression est plus lente au PLP et il faut même remarquer une légère régression de la proportion de votes de préférence à la Chambre entre 1961 et 1965. Il n'est pas exclu que ce phénomène soit la conséquence de l'apport important de voix « non-libérales » au PLP. Les électeurs nouveaux votant pour le parti d'opposition sans en connaître les personnalités. Malgré cette exception, un fait nous paraît s'imposer d'évidence : la « personnalisation » des votes des citoyens. Cet élément, ajouté à tous les autres dont nous avons fait mention dans cet article, devrait retenir l'attention des sociologues.

